

**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1112003 – Boucles de la Marne
Année 2011**



Février 2012

SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	3
1.2	L'animation	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	3
1.4	Missions de la structure animatrice	9
2	Gestion de l'état de conservation des espèces	10
2.1	Animation des contrats Natura 2000	10
2.1.a	Présentation des contrats Natura 2000 signés	10
2.1.b	Présentation des contrats potentiels à venir	12
2.2	Animation des MAEt	14
2.2.a	Présentation du projet agro-environnemental	14
2.2.b	Synthèse sur la signature des MAEt depuis 2010	15
2.3	Animation de la charte Natura 2000	16
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	17
3	Évaluation des incidences des projets	17
4	Suivis scientifiques et techniques	18
5	Information, communication, sensibilisation	18
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	18
5.2	Organisations de réunions d'information ou de manifestations	19
5.3	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	19
5.4	Communication / Animation auprès des scolaires	20
5.5	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site	20
5.6	Visibilité dans les médias – articles de presse	21
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	21
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	22
7.1	Organisation de la gouvernance du site	22
7.1.a	. Organisation des réunions du comité de pilotage	22
7.1.b	. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	22
7.2	Gestion administrative et financière	22
8	Synthèse	23

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone de protection spéciale (Directive Oiseaux) FR1112003 des « Boucles de la Marne ». Le DocOb a été validé par l'arrêté préfectoral du 27/11/2010 et l'animation a débuté le 14/01/2011 après la réunion du Comité de pilotage (Copil) pour la désignation de la structure animatrice.

1.2 L'animation

Le Copil est présidé par Madame Geneviève WORTHAM conseillère régionale. L'animation du DocOb est portée par la Région Ile de France qui a désigné son Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice.

Benoît LELAURE, chargé de mission Natura 2000 à l'AEV, a démarré l'animation et Marco BANCHI le remplace dans ses fonctions depuis le 16 juin 2011. Le chargé de mission a été affecté à 50% de son temps (1/2 ETP) à l'animation du DocOb des Boucles de la Marne. En effet, 2011 a également été la première année d'animation par l'AEV de la ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et Forêt de Rosny ». En 2012, un troisième site, la ZSC FR 1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne » sera animé par le même chargé de mission.

En résumé, le présent bilan reprend les activités de la première année d'animation pour ce site depuis avril 2010 à décembre 2011. Certaines actions d'animations ont été entreprises avant 2011 et sont également présentées dans ce bilan.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques ayant justifié la désignation du site sont relatifs à l'état de conservation des espèces de la directive « Oiseaux » présentes sur le site lors des relevés réalisés pour l'élaboration du DocOb. Le Tableau 1 reprend les différentes espèces et hiérarchise les enjeux de conservation associés. Au total, le site compte 11 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Les objectifs de développement durable du DocOb ont été déclinés par grands types de milieux (agricoles, forestiers, zones humides, ouverts non agricoles) et sont rappelés dans le Tableau 2. Pour chaque objectif, les actions du DocOb permettant de les atteindre ont été rappelées.

Tableau 1 :

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
Blongios nain (5-10 couples)	Valeur patrimoniale très forte ; espèce rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs, quasi-menacée en France.	Fort	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats de nidification (roselière).
	Risque assez fort ; population faible et localisée mais stable, menacée par l'évolution naturelle des roselières (atterrissement et boisement).		
Butor étoilé (5-10 hivernants)	Valeur patrimoniale très forte ; espèce hivernante rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs, rare en France. Disparu récemment Île-de-France en tant que nicheur.	Fort	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats d'hivernage (roselière).
	Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.		
Gorgebleue à miroir (10-12 couples)	Valeur patrimoniale forte ; espèce très rare et localisée presque exclusivement dans les boucles de la Marne en Île-de-France. En phase d'expansion rapide, non menacée en France.	Fort	Espèce en expansion mais seule population francilienne et risque de régression des habitats à long terme.
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendante de milieux de transition à entretenir ou à créer régulièrement.		
Mouette mélanocéphale (15-28 couples)	Valeur patrimoniale assez forte ; espèce assez rare et localisée en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France.	Fort	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots à faible recouvrement végétal).
	Risque fort ; population faible menacée par l'évolution de la végétation des îlots et par le dérangement par le public. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.		
Œdicnème criard (12 couples)	Valeur patrimoniale forte ; espèce assez rare et relativement localisée en Île-de-France, quasi-menacée en France.	Fort	Régression prévisible si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre (pelouses et friches pionnières).
	Risque fort ; espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée par la fermeture des milieux pionniers des carrières.		
Sterne pierregarin (13-25 couples)	Valeur patrimoniale assez forte ; espèce assez rare et localisée en Île-de-France mais non menacée en France.	Fort	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots dénudés).
	Risque fort ; population faible, menacée par le dérangement par le public et l'évolution de la végétation sur les îlots. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.		
Pie-grièche écorcheur (0-5 couples)	Valeur patrimoniale assez forte ; espèce assez rare en Île-de-France et non menacée en France.	Assez fort	Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (friches piquetées et haies arbustives).
	Risque assez fort ; population faible et localisée, aux effectifs fluctuants. Habitats menacés par l'évolution des milieux semi-ouverts en boisements.		
Milan noir (4 couples)	Valeur patrimoniale forte ; espèce rare en Île-de-France localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition, mais en augmentation dans la région et non menacée en France.	Assez fort	Espèce en partie dépendante du maintien d'activités de stockage

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendant en partie des activités humaines pour son alimentation, menacée à terme par la fermeture des centres de stockage des déchets.		de déchets. Habitats de reproduction non menacés.
Martin-pêcheur d'Europe (5-13 couples)	Valeur patrimoniale moyenne ; espèce assez rare en Île-de-France mais régulièrement répartie, non menacée en France. Risque faible ; les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité.	Faible	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
Pic noir (1-2 couples)	Valeur patrimoniale moyenne ; espèce assez rare et bien répartie en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France. Risque faible ; population marginale aux habitats peu représentés dans la ZPS et non menacés actuellement.	Faible	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
Bondrée apivore (0-2 couples)	Valeur patrimoniale moyenne ; espèce assez rare dans la région et non menacée en France. Risque faible ; l'espèce est présente de manière anecdotique dans la ZPS et sa reproduction est incertaine. Les risques d'altération de ses habitats de reproduction sont faibles.	Faible	Population anecdotique non dépendante de mesures de conservation particulières.

D'après : LELAURE B. et al, 2010 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112003 « Boucles de la Marne ». Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, PARIS, 2010. p148

Tableau 2

Type de milieu	Objectifs de développement durable		Actions ¹	
Tous les milieux	OBJECTIF 1	Protéger les espaces naturels et agricoles dans une logique de maintien des corridors écologiques	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_1
	OBJECTIF 2	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire	Anim_1	
	OBJECTIF 3	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_2
	OBJECTIF 4	Assurer la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation des granulats et dans l'ensemble des activités industrielles (CET, ISDI)	Anim_3	

¹ Anim = Animation ; ZH = Zones humides ; MO = Milieux ouverts

	OBJECTIF 5	Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement et développer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs	Anim_4 Anim_6	Freq_1 Freq_2 Freq_3
	OBJECTIF 6	Assurer le suivi scientifique de l'avifaune	Anim_5	
	OBJECTIF 7	Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement	Anim_Agri Anim_Forêt	Anim_ZH Anim_MO

Type de milieu	Objectif 8	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieu agricoles	Maintenir ou développer des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	✓ Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	Anim_Agri Agri_3 à 9 Charte
		✓ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage et l'entretenir de manière adaptée	Agri_1 Agri_2 Charte
		✓ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) et les gérer de manière extensive	Agri_3 à 7 Charte
		✓ Maintenir un assolement diversifié comprenant des cultures favorables à l'œdicnème criard	Anim_Agri Agri_8
		✓ Lutter contre l'embroussaillage des milieux ouverts	Agri_9

Type de milieu	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions ²
Milieu forestiers, boisements	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité	✓ Promouvoir une sylviculture durable et économe en intrants sans recours aux produits phytosanitaires	Anim_forêt Charte

² Freq = fréquentation

alluviaux	économique de l'exploitation forestière et les activités de loisirs	✓ Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire	Forêt_1 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq_1 Freq_2 Freq_3 Charte

Type de milieu	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux Humides (cours d'eau, plans d'eau et leurs berges)	Maintenir ou développer des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Lutter contre les sources de pollution des eaux	Anim_ZH Charte
		✓ Maintenir ou développer une végétation ripuaire favorable aux oiseaux d'intérêt communautaire	ZH_1 Charte
		✓ Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides	ZH_2
		✓ Maintenir ou créer des sites de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire	ZH_1 ZH_3 ZH_4
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq_1 Freq_2 Freq_3 Charte

Type de milieux	Objectif 10	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux ouverts non agricoles (pelouses, landes, fruticées, friches, végétations rases...)	Maintenir voire développer les milieux ouverts et mettre en place des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	Développer une gestion des milieux ouverts économe en intrants en limitant l'usage des produits phytosanitaires	Anim_MO Charte
		Lutter contre l'embroussaillement et entretenir voire restaurer une mosaïque d'habitats comprenant des milieux ouverts (pelouses, landes, fruticées)	MO_1 MO_2
		Créer ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies, ripisylves...)	MO_3 Charte
		Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des Boucles de la Marne s'articulent autour des missions suivantes :

- Gestion des espèces,
- Suivi des évaluations des incidences,
- Suivi scientifique,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan se propose de détailler chacune des actions réalisées depuis avril 2010..

2 Gestion de l'état de conservation des espèces

Le bon état de conservation des oiseaux de la ZPS peut être géré grâce aux outils que permet Natura 2000 ; Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, de l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementale (MAEt) et l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivant se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2.1.a Présentation des contrats Natura 2000 signés

Une synthèse des contrats signés pour 2011 est présentée ci-dessous (Cf. Tableau 3)

BPAL de Jablines Annet

La base a signé à l'automne 2011 un contrat Natura 2000 pour des travaux de réouverture et de maintien de milieux ouverts. Les travaux de restauration ont été déroulés sur 15 jours en février 2012. Les opérations menées permettront la pérennisation d'un site de nidification de Mouette mélanocéphale et de Sterne pierregarin. D'autres zones ont été travaillées de façon à permettre l'installation de l'Œdicnème criard et de la Pie-grièche écorcheur. Enfin, les travaux réalisés seront favorables à l'alimentation de la Bondrée apivore.



Figure 1 : Création d'un layon, puis installation d'une clôture pour réserver une zone de quiétude autour de l'îlot à mouettes et à sternes (Source : Marco Banchi, 2012)



Figure 2 : Broyage d'une zone pour la nidification de l'Œdicnème criard (Source : Marco Banchi, 2012)

La carte des travaux réalisés est présentée en Annexe 1

Travaux de restauration des roselières dans le domaine régional du Grand-Voyeux (77)

Le domaine régional du Grand-Voyeux abrite l'un des plus grands massifs de roselières de Seine et Marne (environ 10ha). Ces formations hygrophiles étaient en expansion grâce aux activités de carrières qui maintenaient un niveau d'eau constant. Elles abritent un grand nombre d'espèces patrimoniales (Butor étoilé, Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir...) dont la présence dépend intimement de l'état des roselières.

Aujourd'hui, l'activité des carrières est terminée et le site a été réaménagé. Les roselières ne bénéficient plus du même régime hydrique et sont colonisées par les ligneux.

Un contrat Natura 2000 a donc été signé par l'AEV pour restaurer une partie (1 ha) de ces massifs par le faucardage des roseaux et la coupe des saules, très envahissants. Ces travaux s'inscrivent dans une gestion des roselières déjà entreprise par l'AEV (la Figure 3 illustre des travaux 2010).

Les actions envisagées devraient démarrer à l'automne 2012 mais seront conditionnées par les zones de reproduction du Busard des roseaux et la reprise des roseaux coupés l'an dernier.



Figure 3 : Le « Truxor » est un engin amphibie qui permet la fauche des roseaux sans compacter les rhizomes (Source : AEV, 2010)

2.1.b Présentation des contrats potentiels à venir

Travaux de restauration écologique à Mery-sur-Marne (77)

Depuis le printemps 2011, l'AEV prépare la signature d'un contrat supplémentaire pour la ZPS des Boucles de la Marne. Il s'agit d'un particulier qui souhaite bénéficier d'aides pour restaurer d'anciens bassins de décantations à Mery-sur-Marne (77).

Une étude écologique a été commanditée par l'AEV au bureau d'études Ecosphère pour faire des propositions de travaux à réaliser. L'objectif est d'augmenter l'attractivité du site pour l'Œdicnème criard, la Gorgebleue à miroir, et la Bondrée apivore. Les travaux pourraient également bénéficier à la Pie-grièche écorcheur.

Les travaux sont prévus à l'automne 2012.



Figure 4 : Photo des milieux à restaurer (Source : Benoît Lelaure, 2011)

L'étude écologique est présentée en Annexe 2.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 signés dans la ZPS des Boucles de la Marne

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature (convention)	Actions prévues	Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
32311D 077000 002	AEV (Grand Voyeux)	11 219,5 7 €	20/12/2011	Faucardage de roselières Arrachage de recrus ligneux	Butor étoilé Busard des roseaux Gorgebleue à miroir	1ha	ZH.1 ZH.5	Début des travaux octobre 2012
32311D 077000 003	BPAL de Jablines- Annet	19 814,3 1 €	29/09/2011	- Débroussaillage d'îlots et parcelles, - Pose d'une clôture, - Pose de panneaux d'information	Œdicnème criard Sterne pierregarin Mouette mélanocéphale Pie grièche écorcheur Bondrée apivore	-îlot nord : 1433 m ² -îlot sud : 379 m ² -parcelles : 4,5ha - clôture : 590m - 6 panneaux	MO.1 ZH.3 Freq.2 Freq.3	Mise en œuvre

2.2 Animation des MAEt

2.2.a Présentation du projet agro-environnemental

L'animation a permis l'engagement de 6 agriculteurs entre 2010 et 2011. Au total 50 ha de terres agricoles ont été engagés dans des MAEt, cela représente environ 10% de la SAU de la ZPS des Boucles de la Marne. Les espèces visées sont inféodées aux milieux prairiaux ou cultivés pour leur reproduction et/ou leur alimentation.

Au total, 9 mesures ont été proposées aux agriculteurs des boucles. Une pour la gestion des haies, une mesure originale pour l'œdicnème criard, une mesure pour favoriser l'entretien des milieux ouverts par pastoralisme et d'autres mesures pour la création, le maintien et l'entretien de prairies et de bandes enherbées.

Le Tableau 4, reprend toutes les mesures jusque là souscrites. Le cahier des charges des MAEt 2011 est présenté en Annexe 3

Pour chaque agriculteur engagé, la structure animatrice a produit un Diagnostic Biodiversité de l'exploitation. Pièce contractuelle, elle permet à l'agriculteur de suivre ces mesures et leur impact sur le potentiel en biodiversité de sa ferme (linéaire de haies,...). Il permet également l'enregistrement des pratiques à la parcelle engagée.

Pour certaines exploitations, des expertises botaniques ont permis d'orienter le choix de la MAEt la plus adaptée à la parcelle aux vues des qualités écologiques déjà existantes.

Figure 5 : Exemple d'un diagnostic biodiversité rédigé par l'AEV



Figure 6 : MAEt pastoralisme sur le Domaine régional du Grand-Voyeux. L'élevage extensif permet le maintien de milieux ras fréquentés par l'œdicnème criard pour la nidification (Source : AEV, 2010)

2.2.b Synthèse sur la signature des MAEt depuis 2010

Tableau 4 : Synthèse des surfaces engagées en MAEt dans la ZPS des Boucles de la Marne

	priorité 1
	priorité 2
	priorité 3

Code DocOb Mesure MAEt											TOTAUX (ha engagés)
IF_BOUMA_HA1	IF_BOUMA_HA2	IF_BOUMA_RI1	IF_BOUMA_HE1	IF_BOUMA_HE2	IF_BOUMA_GE1	IF_BOUMA_ZR1	IF_BOUMA_AU1	IF_BOUMA_AU2	IF_BOUMA_PS1		
Espèces visées	Pie grièche écorcheur Pic noir Bondrée apivore	Œdicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore		Œdicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore							
Rémunération €/ha/an	0,19	0,34	non active	228	386	126	392	548	548	369	
TOTAUX (ha engagés)	0	0	0	8,91	0	15,95	0,52	6,74	2,5	16	50,62

2.3 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site des Boucles de la Marne permet une prise en compte *a minima* des enjeux de conservation des espèces désignées. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grand types de milieux (forêt, ouverts humides, agricoles, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

Pour 2011, l'animation autour de la charte Natura 2000 a consisté à sensibiliser les grands propriétaires publics :

- L'AEV,
- Le Conseil général de Seine et Marne,
- La Base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (BPAL),
- Les communes possédant au minimum 1ha de parcelles à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ont été rencontrées: Annet-sur-Marne, Congis-sur-Thérouanne, Isles-les-Villenoys, Jablines et Meaux.

La commune d'Isles-les-Villenoys s'est engagée en 2011 dans la Charte Natura 2000. Le CG 77, et la commune de Meaux ont donné leur accord de principe pour la signature courant 2012 de la Charte.

Le 15 novembre 2011, à la suite d'un comité de pilotage, L'AEV et la BPAL ont signé la charte pour respectivement 380 ha et 240 ha de propriétés régionales. La signature s'est déroulée dans la ZPS à la BPAL de Jablines-Annet devant les membres du COFIL. Un cocktail a suivi l'évènement.



Figure 7 : L'instantané d'après la signature. M. Thomas (gauche) Président de l'AEV et M. Marchandeu Président du SMEAG de la BPAL (Source : Emilie Sonogo, 2011)

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

En 2011, l'AEV a accompagné un agriculteur de la ZPS (Mery-sur-Marne) afin de mettre en place un dossier technique et financier pour l'installation de haies bocagères sur son exploitation. Les subventions accordées découlent du Plan végétal pour l'environnement (PVE). La plantation de la haie (440 mètres linéaires) a eu lieu courant de hiver 2011-2012. Cette action est bénéfique pour l'avifaune de la ZPS qui pourra utiliser ce cordon de végétation comme lieu de repos, et de capture de la nourriture (Pie grièche écorcheur notamment). La haie pourra faire l'objet d'un engagement en MAEt pour son entretien dans quelques saisons de végétations.

D'autres projets d'implantations de haie ont été accompagnés mais n'ont pas fait l'objet de demandes de subvention. Ainsi, à Congis-sur-Thérouanne, l'animateur AEV a conseillé un agriculteur sur les caractéristiques techniques (choix des essences, adaptation à la station, espacement, protection et paillage des plants) de l'implantation d'une haie de 600 mètres linéaires jouxtant une parcelle agricole très intéressante pour l'alimentation des oiseaux (jachère sableuse thermophile)

3 Évaluation des incidences des projets

Réunions internes d'information pour tous les agents de l'AEV,

L'Agence des espaces verts possède environ 2 800 hectares de propriétés régionales classées en périmètre Natura 2000. Dans le cadre de la gestion de ses espaces, l'AEV entreprend des projets et travaux d'aménagements. Une information générale, à l'attention de tout le personnel du service de l'aménagement et des territoires (comprenant, techniciens de secteurs, chargés de missions de prospective territoriale, gestionnaires, eco-animateurs, chefs de services, paysagistes, mission environnement et RNR, mission agriculture). En 2011, a commencé le processus de mise en place de la seconde liste locale des activités, plans et travaux soumis à évaluation des incidences (EIN). D'autres points d'informations ont été réalisés avec les responsables des territoires, notamment pour recueillir l'avis du gestionnaire sur les items des secondes listes locales à retenir pour chaque site et faire remonter l'information aux DDT .

Projet d'ISDI dans la boucle de Trilbardou (ENS),

Un propriétaire privé sur la boucle de Trilbardou, à déposé une demande d'autorisation pour la création d'une ISDI sur sa propriété. Son projet étant soumis au régime des évaluations des incidences, des conseils et une trame de rapport lui ont été fournis par l'animateur Natura 2000.

Consultation PLU Jablines,

La commune de Jablines (77) a procédé à l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU). L'animateur Natura 2000 a accompagné la commune dans sa démarche afin d'assurer une prise en compte des enjeux écologiques. Plusieurs réunions de concertation entre la commune, les services de l'Etat et l'AEV ont été menées afin d'aboutir à une cartographie juste et précise du territoire. Cela dans l'objectif de prendre au mieux en compte les enjeux écologiques de la ZPS dans le PLU.

Suivi du dossier d'évaluation des incidences pour le projet d'extension GSM à Luzancy,

La carrière d'extraction de sables et graviers sur la boucle de Luzancy est en fin d'exploitation. Une dernière zone sera exploitée prochainement et un quai de chargement/déchargement par la Marne est en projet de construction. Le service environnement de la société GSM, communique fréquemment avec l'animateur Natura 2000 pour échanger sur l'avancée des demandes d'autorisation et élaboration des évaluations des incidences. Pour l'heure, des études écologiques ont été lancées par le carrier pour appréhender au mieux les impacts des futurs ouvrages. Ces études seront communiquées à l'AEV dès qu'elles pourront être

rendues publiques.

Le projet de quai, va notamment impacter une parcelle agricole engagée dans une MAEt ; une collaboration avec les services de la DDT a permis de conclure sur le devenir des aides attribuées : les surfaces utilisées par le carrier seront déduites de l'engagement initial et les montants financiers recalculés si besoin.

BPAL de Jablines-Annet,

La Base de Jablines-Annet, accueille de nombreuses compétitions et manifestations sportives tout au long de l'année. Ces manifestations sont soumises à EIN dans certains cas (plus de 300 personnes, délivrance de titres nationaux...). Une information auprès de son Directeur a été faite par le chargé de mission Natura 2000.

4 Suivis scientifiques et techniques

Suivis ornithologiques

Le suivi des populations des espèces de la directive fréquentant les Boucles de la Marne est difficilement réalisable par l'animateur Natura 2000 seul. Pour cela, le suivi ornithologique de la ZPS est assuré grâce à différents volets d'observation :

- les observations ponctuelles de l'animateur,
- les comptages annuels Wetlands auxquels l'animateur Natura 2000 est associé,
- les suivis que réalise l'AVEN du Grand-Voyeux sur les propriétés régionales,
- la réunion annuelle d'échange avec les ornithologues des boucles,
- les comptages sur les sites de regroupement de l'Œdicnème criard.

Pour 2011, la réunion avec le « groupe ornithologique » des Boucles de la Marne va permettre la mise à jour prochaine des cartes de présence et zones de nidification du DocOb.

Pour l'année 2013, un état exhaustif des populations nicheuses des oiseaux de la Directive sera réalisé sur les boucles de la Marne. Cela permettra de comparer les chiffres avec l'année de référence 2009 (inventaires pour la réalisation du DocOb et de mettre l'accent sur les effets des actions réalisées pendant l'animation.

Comptages des individus d'Œdicnème criard sur les sites de regroupement de la ZPS

Burhinus oedicanus se regroupe de fin août à début décembre en grands rassemblements avant de démarrer la migration vers l'Espagne ou l'Afrique du Nord. Pour la ZPS des Boucles de la Marne deux zones de regroupement sont connues à Vignely (terres agricoles en bordure d'un lotissement) et à Isles-les-Méldeuses (Sablières Capoulade). Cette année une soixantaine d'individus ont été recensés par l'animateur en période de regroupement.

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

La communication de Natura 2000 auprès des usagers, partenaires et participants aux manifestations et réunion s'est articulée autour :

- de la réalisation et l'édition d'une plaquette de présentation de la ZPS,
- de la réalisation et l'édition de lettres d'informations (3 depuis octobre 2009),
- la construction d'un site Internet (en cours),

- la réalisation et la mise à disposition de panneaux Kakemonos. Ces panneaux sont utilisés lors des manifestations grand public.

5.2 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

La commune de Changis-sur-Marne est riveraine du site Natura 2000 des Boucles de la Marne. Les investigations naturalistes menées lors de la rédaction du DocOb ont montré que plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire se reproduisent sur le territoire communal.

Pour sensibiliser les élus de la commune, une réunion de présentation de Natura 2000, du site et de ses enjeux fut organisée lors d'un conseil municipal.

Les élus se sont montrés intéressés par la démarche et ont donné un premier avis favorable à une éventuelle extension du site Natura 2000 sur leur commune.

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Pour la deuxième année consécutive, la Fête de la nature fut l'occasion d'organiser une sortie d'initiation à l'ornithologie pour les habitants de Précly-sur-Marne. Une douzaine de personnes ont participé à cette balade naturaliste et ont pu apprendre à reconnaître le chant des oiseaux communs.



Figure 8 : Animation nature à Précly-sur-Marne (Source : Benoît Lelaure)

La commune de Lesches organise depuis quelques années un week-end sur le thème de l'environnement.

Cette manifestation était l'occasion de faire découvrir aux habitants la démarche Natura 2000 et les espèces d'oiseaux qui vivent sur leur commune.

Figure 9 : Stand sur Natura 2000 à la fête de la Nature de Lesches (77), (Source : Benoît Lelaure)



5.4 Communication / Animation auprès des scolaires

En 2011, la Base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet et l'AEV ont organisé, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, des ateliers de découverte de ces milieux et de l'avifaune associée pour deux classes CE2-CM. L'expérience très réussie devrait être reconduite en 2012. Un compte rendu de la manifestation est présenté en Annexe 4.



Figure 10 : Les enfants des écoles de Charny et d'Annet-sur-Marne à observant les oiseaux d'eau. (Source : Benoît Lelaure, 2011)

5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

De nombreuses propriétés régionales se trouvent sur un périmètre Natura 2000. Sur l'ensemble des sites d'Ile-de-France, environ 2800 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernées. L'animateur Natura 2000 suit donc la vie de chaque site et joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le gestionnaire AEV. Pour rappel, la liste des ZPS et ZSC concernées :

- Site de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline,
- Coteaux et boucles de la Seine,

- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bois de Vaires-sur-Marne. L'animation de ce site a été confiée à l'AEV à partir de janvier 2012,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

La participation du chargé de mission Natura 2000 à la vie de ces différents sites est variable en fonction de l'importance de propriétés régionales concernées et l'avancement des différents DocOb, du simple suivi des comités de pilotages à l'aide à l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 ou construction de contrat Natura 2000.

De plus, le chargé de mission est le référent à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et l'application des règlements associés.

5.6 Visibilité dans les médias – articles de presse

En 2011, deux articles sont parus dans le journal Le Parisien et La Marne à l'occasion des premières signatures de chartes Natura 2000.

L'ensemble des articles parus est présenté en Annexe 5.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Programme d'aménagement de l'ENS des Olivettes :

Cet espace fait la richesse biologique de la boucle de Trilbardou grâce à de nombreux étangs bordés de ripisylve et parcelles agricoles. Suite à la fin d'exploitation des carrières de sables et granulats, la zone a été acquise en 2008 par le Conseil général au titre des espaces naturels sensibles (ENS). Un programme d'aménagement est en cours. Ce projet est suivi par le chargé de mission Natura 2000 afin que les travaux envisagés (création de chemin, observatoires et restaurations écologiques) répondent au mieux à l'intérêt avifaunistique de la boucle. Un grand nombre de parcelles de cet ENS sera engagé prochainement dans la Charte du site Natura 2000.

Suivi du projet de restauration de l'ENS du Marais du refuge et du Ru du Rapinet :

Alimenté par le Ru du Rapinet ; le Marais du refuge fait l'objet d'un programme de restauration écologique. Le chargé de mission de l'AEV a assisté aux différentes réunions organisée par le Syndicat de valorisation du marais du refuge (SVRM) et suis l'avancée du programme.

Création de la RNR de la BPAL de Jablines et sentier d'interprétation :

La BPAL de Jablines-Annet fait l'objet d'un projet de création de Réserve naturelle régionale (RNR) sur proposition du Centre ornithologique de la Région Ile de France (CORIF). L'avancement du classement de la base en RNR est encore à l'état de projet.

Parallèlement, la BPAL souhaite mettre en place un chemin d'interprétation dédié aux visiteurs et amateurs de la faune sauvage, comprenant un parcours, du mobilier et des observatoires.

Le chargé de mission Natura 2000 à participé aux réunions de réflexion sur la création du chemin d'interprétation et suis l'articulation de ce projet avec la création de la RNR.

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a . Organisation des réunions du comité de pilotage

Les réunions du comité de pilotage sont organisées en concertation avec la Présidente du Copil, Geneviève Wortham. Les trois derniers comités en date ont eu lieu les :

30 septembre 2010 : validation DocOb – 34 personnes

14 janvier 2011 : lancement animation – 22 personnes

15 novembre 2011 : pilotage animation – 39 personnes

Les comptes rendus des deux derniers Copil d'animation sont présentés en Annexe 6.

7.1.b . Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Journées des nouveaux arrivants Natura 2000

Cette réunion annuelle, s'est déroulée le 27 septembre 2011 à la Grande Arche de la Défense à Paris. Elle a été l'occasion d'appréhender l'environnement institutionnel du programme Natura 2000 et de rencontrer d'autres animateurs de sites.

Construction des listes locales 2

Le régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN2000) a été complété en 2011 par une seconde liste locale des activités soumises à EIN2000. Dans le cadre de l'élaboration de cette liste (choix des items pertinents pour chaque site) le chargé de mission Natura 2000 a participé à différentes réunions de concertations organisées par les services déconcentrés de l'Etat (DDT) et rendu un avis sur les différents projets de liste.

Commission régionale agro-environnementale (CRAE)

Chaque année, les cahiers des charges pour chaque territoire MAEt est validé par arrêté préfectoral. La CRAE a pour rôle de valider chaque cahier des charges en amont de l'arrêté auprès des financeurs des mesures (Conseil régional, département, Agence de l'eau...). En 2010 et 2011, les CRAE ont été suivies par le chargé de mission Natura 2000. Pour 2012, le cahier des charges des MAEt du territoire Natura 2000 des Boucles de la Marne a été reconduit à l'identique.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV possède un conseil d'administration qui habilite son Président à signer les documents officiels. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 a préparé pour les différents conseils les délibérations et rapports au conseil permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Renouvellement des conventions d'animation

Depuis 2010, fin de la phase d'élaboration du DocOb et début de l'animation, le chargé de mission Natura 2000 a œuvré pour le conventionnement du travail d'animation. Auprès de l'Etat (DRIEE), une convention cadre a été élaborée en commun et signée, puis chaque année, une convention financière (demande d'aide) est rédigée et signée. Auprès de la Région Ile-de-France, une demande d'aide a été faite pour la période 2010 – 2013, avec une évaluation à mi parcours en 2011 et reconduction.

Demandes de paiement et de solde

Aussi bien pour les Contrats Natura 2000 que l'AEV a signé que pour les conventions financières annuelles, c'est le chargé de mission Natura 2000 qui s'est chargé de préparer et envoyer les demande de paiement, d'acompte et de solde aux différents financeurs (Etat et Conseil régional d'Île-de-France).

8 Synthèse

Le site Natura 2000 des Boucle de la Marne vit ! Les contrats ont démarré par l'implication des collectivités (AEV, BPAL) et dès l'an prochain par un propriétaire privé qui s'engagera à son tour. Le processus de signature de la Charte est lancé, et du côté des MAEt environ 10% de la SAU de la ZPS est engagée. Autant d'actions qui participent au bon état de conservation des espèces d'oiseaux recherché par l'Europe.

Le dernier volet d'action en faveur des espèces de la ZPS ce met en place. Le régime des EIN termine en 2012 sa liste locale N°2 et l'animateur à consacré une partie du temps d'animation à l'élaboration de ces listes en partenariat avec les services de l'Etat.

Une synergie avec les ornithologues amateurs et un œil attentif de l'animateur à certaines périodes clefs ont permis cette année un suivi assez précis des populations d'oiseaux des Boucles.

Grâce aux lettres, plaquettes, panneaux et nombreuses réunions publiques et animations « nature », la communication autour de Natura 2000 et du site des Boucles de la Marne est prometteuse. La presse a correctement relayé l'évènement de la signature de la Charte. Pour l'an prochain un site Internet dédié verra le jour.

Pour finir, l'animateur a s'est impliqué dans le suivi et l'accompagnement de politiques territoriales environnementales comme le projet de création de la RNR de Jablines-Annet ou le suivi des PLU.

En termes de temps d'animation, il est proposé en guise de conclusion le diagramme ci-dessous, qui illustre les actions d'animation menées et leur répartition sur le 1/2 ETP.

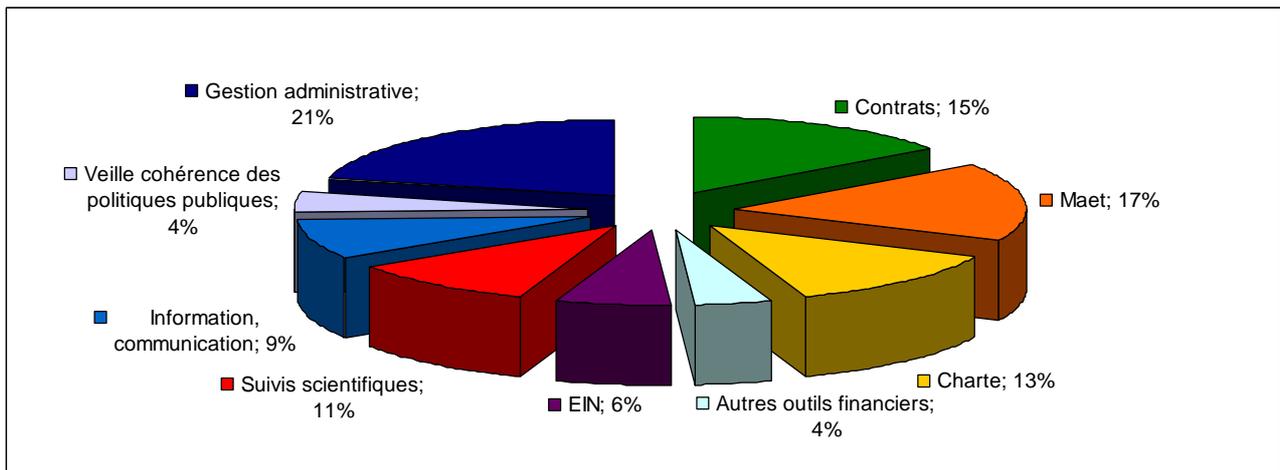
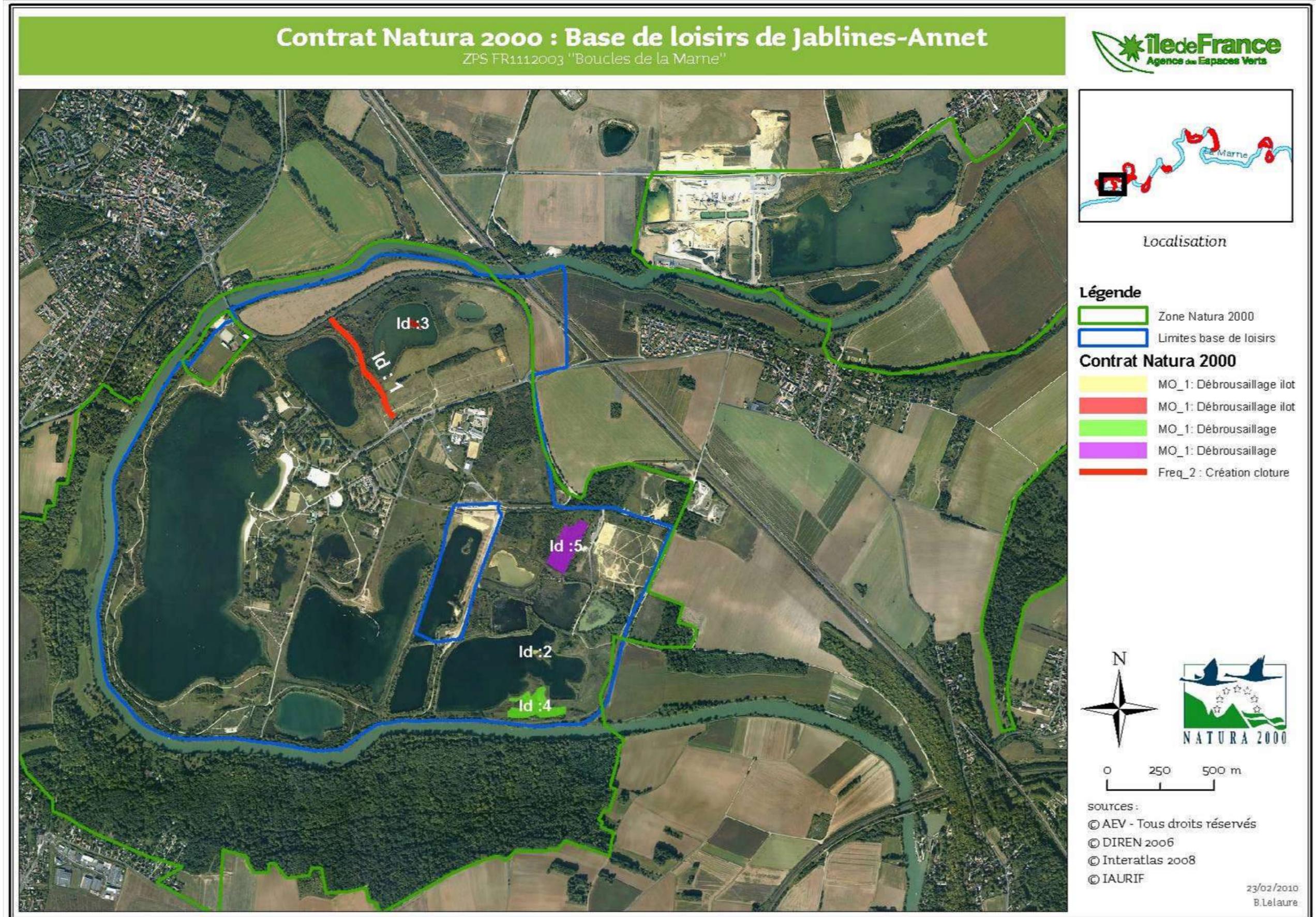


Figure 11 : Représentation de la répartition du temps d'animation 2011



ANNEXE 2: Etude écologique d'anciens bassins de décantation à Mery-su-Marne (77)

**ANNEXE 3: Cahier des charges 2011 des MAEt pour le territoire Natura 2000
des Boucles de la Marne**

Annexe 4 : Bilan de la journée Zones Humides à la BPAL de Jablines-Annet



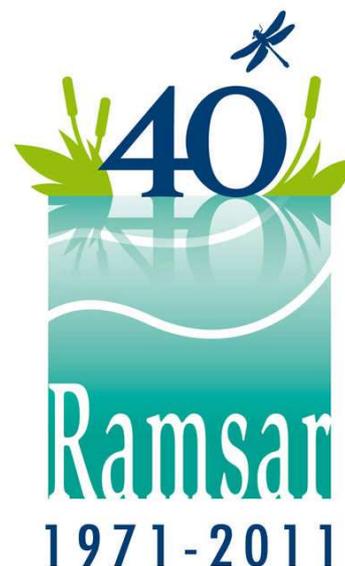
Compte- rendu des deux interventions réalisées par les éco-animateurs de l'Agence des espaces verts de la région Ile de France.

Réalisé en partenariat avec la base de loisirs régionale de Jablines pour célébrer les journées mondiales des zones humides dans le cadre de Ramsar.

Date : Jeudi 10 février 2011 – Deux demi-journées.

Lieu : Base de loisirs régionale de Jablines.

Eco-animateur : M. Thibaut PERRIN & M. Julien DUFRESNE



Déroulement des deux interventions :

Les animations étaient divisées en deux parties. La première séquence se réalisait en salle, la deuxième se déroulait à l'extérieur.

La partie en intérieur était une mise en avant de la diversité des zones humides en passant par l'entrée des adaptations des oiseaux et des végétaux.

Le support diaporama nous a également permis de travailler sur la définition des zones humides et de leurs rôles

L'échange avec les enfants nous ont permis de mettre en avant leurs connaissances mais également de modifier leurs idées préconçues.

La partie en extérieure consistait à observer les oiseaux et les plantes liés aux étangs de la base via une fiche d'observation.

Matériels et locaux :

La base régionale de Jablines a mis à disposition une grande salle et nous avons profité de leur grande diversité animale et végétale.

Le matériel d'observation et pédagogique a été fourni par les éco-animateurs de l'Agence des espaces verts.

Détails du matin :

27 enfants de CM1 / CM2
Ecole de la commune d'Annet-sur-marne
Eco-animateur : M. Julien DUFRESNE

Détails de l'après-midi :

21 enfants de CE2 / CM1
Ecole de la commune de Charny
Eco-animateur : M. Thibaut PERRIN

Quelques photos d'une intervention



J'étais attentif au diaporama sur les zones humides.
En plus, il y avait même des jeux !



J'ai observé des foulques macroules, des grèbes huppés en
remplissant ma fiche d'identification.



Grâce à la longue vue, j'ai vu tous les détails de mon
oiseau. Voir un oiseau d'aussi près, quelle chance !

Annexe 5 : Articles de presse parus en 2011 sur l'animation du site Natura 2000 des Boucles de la Marne

JABLINES

La base de loisirs s'engage à protéger ses oiseaux rares

A Jablines, aux abords de la base de loisirs, la plage et ses activités ne sont pas les seules richesses.

Discrètement installées dans les branchages ou sur les flots de la Marne, onze espèces d'oiseaux rares résistent à l'activité humaine. Afin de préserver leur habitat, demain, la base de Jablines signera la charte Natura 2000, du réseau du même nom, qui recense l'ensemble des sites écologiques remarquables d'Europe. Par ce document, la base s'engage à œuvrer à la préservation de ces animaux volants.

« On ne se rend pas forcément compte, quand on fait du vélo, de la richesse qui existe à Jablines, dans

l'une des huit boucles de la Marne », explique Marco Banchi, chargé de mission pour Natura 2000. Les rivages encore sauvages ont été requalifiés en « zone de protection spéciale ».

Si quelqu'un dérange l'œdicnème criard pendant qu'il nidifie ou quand il couve ses œufs, il s'en va

MARCO BANCHI, CHARGÉ DE MISSION POUR NATURA 2000

Quelque 270 espèces y ont été observées au moins une fois. Parmi elles, onze races d'oiseaux « d'intérêt communautaire » à l'échelle

européenne, dont la présence régulière justifie la conservation du milieu naturel.

Ainsi du busard des roseaux, un rapace aux plumes marron et grisâtre, qui a trouvé refuge dans la végétation des boucles de la Marne. Ils ne sont désormais plus que deux couples en Ile-de-France.

Il y a aussi la sterne pierregarin, également surnommée goélette ou hirondelle de mers. En déclin sur l'ensemble du territoire national, elle ne niche que sur des îlots dépourvus de végétation. « Dans les vallées, l'activité humaine, notamment les barrages, diminue peu à peu cet habitat particulier. La population de ces sternes a donc nette-

ment décliné », poursuit le chargé de mission. Parmi les espèces à protéger, il cite notamment l'œdicnème criard et ses chants plaintifs et profonds à la nuit tombée. « Il est très sensible au moindre bruit. Si quelqu'un le dérange pendant qu'il nidifie ou quand il couve les œufs, il s'en va », poursuit Marco Banchi.

En signant la charte Natura 2000, la base de Jablines s'engage à préserver cette diversité biologique et à encourager ses visiteurs à la respecter.

Et, pourquoi pas, de temps en temps, les inciter à lever la tête vers les arbres pour en observer les plus beaux spécimens.

JILA VAROQUIER

Journal "Le Parisien" du Lundi 14 Nov. 2011

Journal "La Barne"
16 Nov. 2011

MARNE ET GONDOIRE

La Marne - M



En adoptant la charte Natura 2000, la base régionale de loisirs de Jablines-Annet veut protéger la flore et la faune sur 234 hectares parmi les 467 hectares du site. Le milieu aquatique est concerné puisqu'on y trouve 12 plans d'eau dont le plus grand s'étend sur 80 hectares.

Des mesures écologiques pour préserver les milieux La base de loisirs de Jablines veut protéger son or vert

Les 467 hectares de la base de loisirs constituent un paradis qui fait désormais l'objet de mesures de protection des oiseaux et des végétaux.

Plus de 100 000 visiteurs franciliens et étrangers chaque année, 467 hectares de verdure, de bois et plans d'eau, un centre équestre, un centre nautique : la base régionale de loisirs de Jablines-Annet est un poumon vert de la région Ile-de-France. Elle possède même son camping trois étoiles et un autre camping deux étoiles pour les colonies et centres de loisirs. Mais les 12 millions de Franciliens vont aussi découvrir qu'il s'agit d'un site doté d'une faune d'une flore d'exception et qui désormais vont être mis en valeur par la charte Natura 2000.

Hier, l'agence régionale des espaces verts et le syndicat mixte qui gère la base de loisirs (SMEAG) ont signé cette charte, véritable outil pédagogique à l'attention du public.

Des mesures seront appliquées sur les différents milieux naturels des 467 hectares de la base de loisirs.

Ni engrais ni désherbant

Cela passe tout d'abord par des engagements sur les terres agricoles qui couvrent 21 % de la zone de protection spéciale (ZPS) puisque c'est

ainsi que la base de loisirs est classifiée par la charte Natura 2000.

L'idée est de maintenir des haies et bosquets entre les parcelles cultivées et d'interdire l'utilisation d'engrais et de désherbants. D'autres mesures s'appliquent aux milieux agricoles avec un objectif principal : protéger les espèces d'oiseaux.

Les engagements stricts s'appliquent aussi aux autres zones de la base de loisirs : les milieux ouverts non agricoles, (plaine en friche), les milieux humides comme les plans d'eau, roselière, marais et rivières sont concernés.

Il en est de même pour les milieux forestiers : défrichage soumis à condition, pas d'utilisation d'engrais ni de pesticides par exemple.

Savoir se comporter

Mais la base de loisirs, comme son nom l'indique n'a pas vocation à être un parc naturel. Du coup Natura 2000 implique aussi des engagements concernant les activités. « L'été, on peut accueillir jusqu'à 15 000 personnes par jour et nous devons en tenir compte. Faire connaître les périmètres classés dans le cadre de Natura 2000 mais aussi la réalité concrète de la charte

au public s'avèrent nécessaire », souligne Guillaume Bocs, directeur de la base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet.

Des plaquettes seront distribuées aux visiteurs.

Ils devront aussi respecter des règles simples mais aux conséquences visibles comme tenir son chien en laisse, ne pas faire de feu, ne pas nourrir les animaux comme les foulques, les cygnes ou les canards dont les déjections pourraient s'accumuler sur la plage et créer des problèmes d'hygiène.

Des gardiens circulent sur la base et rappelleront les règles aux distraits.

Parallèlement à la charte, la base de loisirs met en place d'autres mesures comme le tri sélectif des déchets à partir d'avril 2012. « Dans le cadre de la démarche pavillon bleu, la base suit les engagements sur la qualité de l'eau, la gestion des déchets, le respect des principes d'hygiène et de sécurité », souligne le directeur du centre.

Sentiers et observatoires

Des sentiers pédagogiques vont également être créés (la Région étudie pour l'instant le projet) : il permettra aux par-

ticuliers, aux enfants des centres de loisirs et des écoles d'accéder au site avec des explications claires sans la présence d'un guide.

Une trentaine de panneaux vont effectivement être installés tout au long du parcours : les visiteurs pourront y découvrir des informations sur les espèces et sur l'histoire du site qui formait à l'origine une exploitation de gravier. En parallèle, cinq observatoires avec des perchoirs vont être construits.

Animations écolos

Dans le même temps, la présence des sentiers permettra d'y organiser des événements à l'attention du public comme la journée nationale des zones humides ou des animations en lien avec les associations de protection de la nature comme le Corif (Centre ornithologique et de protection des espèces sauvage) ou la Ligue protectrice des oiseaux (LPO).

81 espèces

Les touristes, tout comme les visiteurs avertis ont de quoi se satisfaire : faune ou flore, 81 espèces ont élu domicile sur la base de loisirs. Elle compte notamment une dizaine d'oi-



seaux nicheurs, 17 espèces d'insectes et huit amphibiens et reptiles.

Parmi ces animaux, des espèces très rares ou unique en Ile-de-France ont choisi la base de loisirs de Jablines-Annet comme la mouette mélanocéphale, l'œdicnème criard, la pie grièche, plusieurs variétés de buses mais aussi le milan noir. Ecuireuil et blaireau font partie des hôtes de la base de loisirs. A cela s'ajoutent des espèces en migration qui passent l'hiver à la base de loisirs. Côté bassins, carpe, brochet, perche, gardon ont pris possession des lieux et fait rare et appréciable, les espèces exotiques sont inexistantes.

En rejoignant le réseau Natura 2000 qui réunit les sites naturels remarquables en Europe, la base de loisirs de Jablines se donne une nouvelle dimension touristique tout en agissant pour conserver des espèces vivantes et un habitat naturel.

Arnaud Dewaste

ANNEXE 6 : Comptes rendus des deux derniers Copil d'animation